

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.28 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Approbation de la convention de réservation de 7 logements conventionnés Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-28-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33	VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.314-4 et suivants,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	VU la délibération n° 2022.05.04 du 11 octobre 2022 relative à l'attribution d'une subvention foncière à Elogie-Siemp pour la rénovation de 185 logements sur le domaine de Beauregard,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI	VU l'avis favorable de la commission vie sociale-jeunesse -famille en date du 6 mars 2024	
<u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	CONSIDERANT qu'en contrepartie, un droit de réservation de 7 logements conventionnés sera accordé à la commune par le bailleur Elogie-Siemp.	
	CONSIDERANT que les modalités de ce droit de réservation doivent être définies par convention,	
	Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés.	
	DECIDE :	
	-D'approuver les termes de la convention de réservation de 7 logements conventionnés en contrepartie de l'attribution à Elogie-Siemp d'une subvention pour la rénovation de 185 logements sur le domaine de Beauregard.	
	-D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent, ainsi que tous les éventuels avenants complétant ou modifiant cette convention.	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	<p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024 P/le Maire Par délégation  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources </p>	
	La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.	